

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'enregistrement du dossier : ...../...../.....

Numéro du dossier :.....

Présenté au jury le : ...../...../.....

Avis du jury :

## **NOM DU PROJET :**

.....

Le dispositif est ouvert :

- Aux Aixois et Aixoises à partir de 16 ans
- Aux projets individuels ou collectifs
- A un projet porté par une association aixoise qui n'entre pas dans le cadre du fonctionnement.

**Les dossiers sont à retirer en mairie ou sur le site internet de la commune ([www. aix-noulette.fr](http://www.aix-noulette.fr)) puis à déposer en mairie**

Dépôt du dossier au plus tard **le 22 septembre 2023 avant 17h.**

**Montant de l'aide :** Pour 2023, le montant de l'aide de la Ville est déterminé par le jury au vu de l'examen des dossiers, dans la limite maximale de 3 000€.

**Un projet en lien avec les engagements de la commune :** Nous attendons de vos projets de l'audace, de l'innovation, de l'originalité... en lien avec les engagements de la municipalité : La citoyenneté, l'écologie, la jeunesse, la culture, le sport, l'économie, l'entreprenariat ou encore la solidarité.

## PRESENTATION DU OU DES PORTEURS DU PROJET

### PORTEUR DU PROJET

- Une personne
- Un collectif
- Une association

Nom de l'association : .....

Nom du Président(e) : .....

Siège social : .....

### REFERENT DU PROJET

- Madame
- Monsieur

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse complète :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Pour les autres porteurs du projet merci de remplir l'annexe 1 :  
Fiche de renseignements.**

## VOTRE PROJET

**Merci de décrire votre projet, avec ses différents axes de réflexion :**

(Comment est venue l'idée ? Pour répondre à quel(s) besoin(s) ? Comment va se dérouler votre projet ? Selon quel calendrier ? Avec qui ? Où ?)

## **LA MISE EN ŒUVRE**

**Quels seront les moyens mis en œuvre pour mener à bien votre projet ?**

**Quel calendrier ?**

**Quelle communication ?**

## **BUDGET PREVISIONNEL**

**Merci de nous transmettre votre budget prévisionnel sur 3 ans** (voir annexes).

Indiquer précisément vos dépenses et vos recettes, en particulier l'aide sollicitée auprès de la commune dans le cadre de la Bourse aux initiatives.

Merci de joindre les devis liés aux dépenses.

### **PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE :**

- Copie de la ou des pièces d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB (pour les – de 18 ans, merci de transmettre le RIB du parent)
- Règlement intérieur signé
- RGPD
- Autorisation parentale pour les mineurs

## ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Madame  Monsieur

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse complète :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Salarié, secteur et profession :

.....

Etudiant/Lycéen, secteur/niveau :

.....

En recherche d'emploi  Retraité  Autres :

.....

---

Madame  Monsieur

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse complète :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Salarié, secteur et profession :

.....

Etudiant/Lycéen, secteur/niveau :

.....

En recherche d'emploi  Retraité  Autres :

.....

---

*Faire autant de fiches de renseignement que de participants au projet*

## **ANNEXE 2 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)**

Dispositif européen Prévu par le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques

### **Information au public :**

Toutes les données recueillies par la commune font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider la collectivité dans la mise en place et l'organisation des prestations proposées. Le responsable du traitement des données est le Maire d'Aix-Noulette.

Les destinataires des données recueillies sont les services municipaux et les organismes partenaires soumis aux mêmes dispositions de protection des données personnelles.

Vos informations seront conservées uniquement le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte et selon les obligations légales ou réglementaires en vigueur.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification, de limitation de traitement, de portabilité et d'effacement des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : Commune d'Aix-Noulette – 7 route de Béthune – 62160 AIX NOULETTE ou par courriel à [contact@aix-noulette.fr](mailto:contact@aix-noulette.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

### **Recueil de consentement :**

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....

Consens à communiquer à la commune d'Aix-Noulette mes données personnelles.

Consens à ce que les données récoltées soient enregistrées et utilisées dans le cadre d'un traitement informatique uniquement destiné à aider la collectivité dans la mise en place et l'organisation des prestations proposées.

Fait à .....

Le .....

Signature :

## ANNEXE 3 : AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Votre enfant souhaite porter un projet et faire une demande auprès de la ville d'AIX-NOULETTE dans le cadre de la Bourse aux initiatives.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale considérant que votre enfant est mineur.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

\_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de l'enfant

\_\_\_\_\_

En tant que père/ mère /tuteur/autre  
(préciser) \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à participer à l'appel à projet Bourse aux initiatives
- Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au dispositif
- Atteste avoir pris connaissance du règlement relatif au dispositif
- Accepte les engagements envers la commune (annexe 4)
- Autorise la ville d'AIX-NOULETTE tels que les médias et les partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre du dispositif, sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, et les traités en vigueur.
- Prends note que la ville d'AIX-NOULETTE m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrants les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance) pour la mise en place du projet

Fait le : \_\_/\_\_/2023

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »

A AIX-NOULETTE



## ANNEXE 4 : ENGAGEMENT AVEC LA COMMUNE

Je soussigné(e) (Prénom et nom)

.....certifie que les informations contenues dans le présent dossier sont exactes.

En cas d'attribution d'une bourse, je m'engage à porter le label « **LABEL AIX-NOULETTE** » sur chaque communication de mon projet pendant 2 ans.

- J'autorise la ville à communiquer sur mon projet, à être photographié ou filmé
- Je m'engage à réserver une journée à la municipalité afin de témoigner sur mon projet dans l'année d'obtention de la bourse et dans l'année suivante.
- Je m'engage à restituer l'aide versée par la commune si le projet ne se réalise pas.
- Je m'engage à répondre favorablement, si j'étais sollicité, à participer aux futurs jury.

Signatures des demandeurs

## ANNEXE 5 : REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 – Préambule

La bourse aux initiatives est une enveloppe financière à rythme annuel afin de soutenir des initiatives présentées par les aixois à partir de 16 ans pour des projets individuels, collectifs, ou associatifs.

### Article 2 – Objectifs

Impulser des projets citoyens et innovants portés par des aixois. L'objectif est donc d'aider les porteurs de projet à financer leur projet.

### Article 3 – Budget

Les crédits alloués à la Bourse aux initiatives sont inscrits au Budget primitif 2023 voté par le conseil municipal en date du 12 avril 2023.

### Article 4 – Nature des projets soutenus

Un projet en lien avec les engagements de la commune : Nous attendons de vos projets de l'audace, de l'innovation, de l'originalité... en lien avec les engagements de la municipalité : La citoyenneté, l'écologie, la jeunesse, la culture, le sport, l'économie, l'entreprenariat ou encore la solidarité.

### Article 5 – Conditions d'attribution de la bourse

Pour être financé, le porteur de projet doit suivre la procédure suivante :

- Retirer le dossier de demande de bourse en mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune : [aix-noulette.fr](http://aix-noulette.fr)
- Déposer les projets au plus tard le 22 septembre 2023 avant 17h.
- Venir présenter et défendre leur action le jour du comité de sélection des projets si le comité de sélection le juge utile.
- Pour monter leur projet, les porteurs peuvent solliciter l'appui de la commune : [contact@aix-noulette.fr](mailto:contact@aix-noulette.fr) ou 03 21 72 66 44
- Décision : les projets sont retenus par décision du jury de sélection.
- Une notification par courrier sera envoyée aux porteurs de projet, accompagnée d'une fiche bilan.
- Les porteurs de projet s'engagent à porter le label « AIX-NOULETTE INITIATIVES » sur chaque communication de leur projet pendant deux ans.



- Les porteurs de projet s'engagent à réserver une journée à la municipalité afin de témoigner sur leur projet dans l'année d'obtention de la bourse et dans l'année suivante.

- Les porteurs de projet autorisent la ville à communiquer sur leur projet, à être photographiés ou filmés

### **Article 6 - Le dossier de demande de bourse**

Afin d'être proposé au jury, la demande devra être complète :

- Dossier Bourse aux initiatives
- Plan de financement
- Attestation d'assurance
- Copie de la ou des pièces d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB
- Annexes

### **Article 8 – Le jury de sélection**

Le jury sera composé d'élus nommés par Monsieur le Maire, des services municipaux et d'experts de la société civile en fonction des dossiers déposés.

Le jury sera présidé par un élu en charge de la politique citoyenne nommé par le maire.

Le jury examine, émet un avis sur les projets présentés, et propose le montant de l'aide accordée à la mise en œuvre du projet.

La validation définitive de l'attribution de la bourse est conditionnée à son vote en Conseil municipal

Les membres du jury sont tenus à la discrétion concernant les éléments présentés pendant les réunions. Les réunions se tiendront selon un calendrier tenant compte du rythme des conseils municipaux. Les membres seront informés et convoqués une semaine avant la date du jury.

### **Article 9 – Réversion de l'aide financière**

En cas de non-respect du ou des bénéficiaires de ses engagements ou de la non-utilisations des fonds conformément au projet présenté celui-ci devra reverser les fonds à la municipalité d'Aix-Noulette après réception d'un titre exécutoire émis par la municipalité et validé par le Trésorier.

### **Article 10 – Assurance**

Selon la nature des projets, les porteurs de projet devront être couverts par un contrat d'assurance. En cas d'accident dans la préparation et la conduite du projet, la ville d'Aix-Noulette se dégage de toutes responsabilités.

**Article 11 : Montant de l'aide :**

Le montant de l'aide de la Ville est proposé par le jury au vu de l'examen des dossiers, décidé par le Conseil municipal dans la limite maximale de 3 000€.

## BUDGET

**Si vous utilisez un autre modèle budgétaire, joignez-le, il sera accepté.**

Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES spécifiques à l'action	MONTANT (€)	PRODUITS Spécifiques à l'action	MONTANT (€)
<b>60 - Achats de services</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat (à préciser)	
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Région	
Assurances			
Documentation		Département	
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Communauté de communes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté d'agglomération	
Publicité, publications		Commune	
Déplacements, Missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Organismes sociaux (à préciser)	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres (à préciser) :	
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres recettes attendues (à préciser)	
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>77 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		Sur exercice antérieurs	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Bénévolat	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	